

Depuis le 1^{er} septembre, vous pouvez déposer tous vos emballages, y compris les plastiques dans votre sac de tri.

Plus besoin de vous poser des questions, ni de laver les emballages. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Des solutions ont été mises au point et aujourd'hui, **pour recycler plus, il suffit de trier tous les emballages !**

NOUVEAU !

Les nouveaux emballages plastiques qui se trient :



En résumé, sont à déposer dans le sac de tri : les emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, **sans exception !** Retrouvez la liste sur : www.consignedetri.fr

Infos : Service de gestion des ordures ménagères :

Ccmeuse et semoy : 03-24-36-69-73 ou ccmeuse.semoy@wanadoo.fr